

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE STEPELEC – TRAVAUX DE GENIE CIVIL</b> <b>EN VUE DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE</b> <b>RUE DE FALAISE/RN 158</b> <b>ARRETE N° 2022/030</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 27 janvier 2022 de la société STEPELEC sollicitant la Ville pour des travaux de tirage en vue du déploiement de la fibre optique rue de Falaise/RN158 à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société STEPELEC est autorisée à procéder, à partir du 3 février 2022 et pour une durée de 8 jours, à des travaux de tirage en vue du déploiement de la fibre optique sur la rue de Falaise/RN 158 à Ifs.
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit au droit du chantier.
- Article 3 :** La société STEPELEC est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société STEPELEC devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale ;
  - La société STEPELEC ;
  - KEOLIS ;
  - Caen la mer – service de collecte des déchets ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 26 janvier 2022



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**